

Assurances et gestion des risques Insurance and Risk Management

Faits d'actualité

Rémi Moreau

Volume 81, Number 3-4, 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1091753ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1091753ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté des sciences de l'administration, Université Laval

ISSN

1705-7299 (print)

2371-4913 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2013). Faits d'actualité. *Assurances et gestion des risques / Insurance and Risk Management*, 81(3-4), 305–315. <https://doi.org/10.7202/1091753ar>

Faits d'actualité

par Rémi Moreau

I. LA CRISE QUÉBÉCOISE DU VERGLAS DE 2008 : LE BILAN FINAL DU RECOURS COLLECTIF

Le bilan final du recours collectif intenté par Option consommateurs est enfin connu. La tristement célèbre tempête de verglas qui a frappé de nombreuses régions du Québec en janvier 2008 a fait l'objet d'un recours collectif déposé par Option consommateurs contre 19 compagnie d'assurance habitation qui alléguait que les assurés visés, dont le domicile était devenu inhabitable, avaient droit à une indemnité à titre de frais de subsistance, telle que prévue au contrat d'assurance.

Un règlement amiable qui se chiffre par 40 millions de dollars est intervenu le 3 septembre dernier avec 15 compagnies d'assurance. Ce montant s'ajoute aux 12,5 millions de dollars obtenu en décembre dernier dans le cadre d'un accord avec 4 autres compagnies d'assurance.

L'entente touche 2 millions de sinistrés répartis dans l'une des 640 municipalités visées par le recours collectif. Elle a été entérinée par la Cour supérieure en octobre dernier.

2. LES INONDATIONS ALBERTAINES EN JUIN

Les inondations massives qui ont dévasté le sud de l'Alberta en juin serait en passe de devenir la plus coûteuse catastrophe naturelle de l'histoire au Canada. Le Bureau d'assurance du Canada a estimé que les dommages matériels assurés s'élèveraient à 1,7 milliard de dollars. Ce chiffre serait donc supérieur aux dommages par le verglas de 1998 au Québec et en Ontario.

Jusqu'à présent, on rapporte quelque 25 000 réclamations, mais il s'agit encore d'un estimé préliminaire.

3. LA TRAGÉDIE QUÉBÉCOISE DE LAC-MÉGANTIC EN JUILLET

La tragédie due à une explosion de wagons-citernes, qui est survenue aux premières heures d'un samedi, le 7 juillet 2013, a provoqué une explosion gigantesque, tuant sur le coup 47 personnes se trouvant à proximité de l'explosion et elle a détruit une partie de la petite municipalité québécoise de Lac-Mégantic. Elle a aussi causé d'énormes dommages à l'environnement.

Une telle tragédie a forcé les autorités gouvernementales à revoir leur réglementation et leurs normes de contrôle en matière de sécurité ferroviaire.

Cet accident met en évidence des lacunes importantes en matière de gestion des risques par l'entreprise ferroviaire impliquée. Des enseignements devraient être tirés sur le plan de la prévention et du contrôle des risques.

(Voir l'article à ce sujet dans le présent numéro)

4. LA COLLISION MORTELLE ONTARIENNE D'UN TRAIN ET D'UN AUTOBUS EN SEPTEMBRE

L'accident tragique survenu à Ottawa le 18 septembre 2013 entre un train de Via Rail et un autobus a fait six morts et 30 blessés. Cet accident met en lumière le problème de la sécurité des passages à niveau publics où se croisent les routes et les voies ferrées. L'an dernier, 29 personnes ont perdu la vie lors d'accidents survenus à des

passages et les données de 2013 ne sont pas très encourageantes. De janvier à juillet, on a recensé 20 décès au Canada lors de passages à niveau.

En 2010, le Bureau de la sécurité des transports a dressé une liste de surveillance qui énumère les problèmes de sécurité qui posent les plus grands risques et pour lesquels les mesures à ce jour ne sont pas suffisantes. Un nouveau projet de règlement devrait être publié incessamment par Transports Canada visant à mieux assurer la sécurité aux passages à niveau (nouvelles normes d'aménagement et de sécurité), et dont l'application pourrait engendrer des coûts pour l'industrie ferroviaire dépassant les centaines de millions de dollars.

5. UNE TARIFICATION AUTOMOBILE MODULÉE EN FONCTION DES DONNÉES DE SURVEILLANCE PAR GPS

Il semble que plusieurs assureurs québécois, dont Industrielle Alliance et Desjardins, proposent à leurs assurés une tarification adaptée à la conduite de leur automobile, pouvant même réduire la prime de 25 % pour les bons conducteurs ou, à l'inverse, l'augmenter pour les conducteurs délinquants.

Comment procède-t-on ? Les assurés seront munis d'une boîte noire contenant un GPS qui enregistre en temps réel les données de conduite et les transmet sur le champ aux assureurs : excès de vitesse calculée chaque minute par rapport à une distance identifiée, accélérations et freinages brusques, données sur la conduite de nuit par rapport à la conduite de jour, etc. De plus, la prime diminue si on se sert peu de sa voiture.

Cette initiative québécoise ressemble à divers projets d'assurance sur-mesure, en habitation ou en automobile. En habitation, l'offre est segmentée selon le profil du client; en automobile, les comportements écologiques font l'objet d'une attention spéciale, avec des offres calibrées pour ceux qui utilisent leur véhicule en alternance avec les transports en commun ou encore pour ceux qui se tournent vers les voitures électriques ou hybrides. Les dispositifs pour limiter la vitesse devraient aussi être appréciés par les assureurs.

L'assurance automobile du 21^e siècle semble être en marche, grâce à la technologie : les véhicules seront équipés d'un lecteur de cartes magnétiques, ayant une action interactive avec un centre de facturation, dès le démarrage : une carte qui attestera la souscription

et le paiement d'une assurance à la carte. La carte servira également d'attestation d'assurance pour les contrôles de police, ou en cas d'accident, ou encore lorsqu'il y a usurpation ou vol du véhicule. Un système permettant une plus grande justice tarifaire, une réduction de la fraude et une amélioration de la sécurité routière.

6. LE LLOYD'S A RENOUVELÉ AVEC LA RENTABILITÉ EN 2012

Quel contraste par rapport à 2011, une année noire – l'année du tsunami japonais – marquée par nombre de catastrophes, l'année 2012 s'est avérée profitable pour le célèbre assureur/réassureur, et ce malgré l'ouragan Sandy – le troisième ouragan le plus cher de l'histoire – qui lui a coûté 1,7 milliard d'euros.

En effet, Lloyd's a engrangé des profits de 3,4 milliards d'euros en 2012, comparé à des pertes de 619 millions d'euros en 2011. Le volume de primes a atteint 30 milliards, soit une augmentation de 9,1 %, alors que les demandes d'indemnisation de l'ordre de 12,4 milliards ont baissé de 22 %, ce qui a eu un impact positif sur le ratio combiné, qui s'est traduit par 91,1 % en 2012, comparé à 106,8 % en 2011.

Il semble que l'année 2012 positionne très bien le Lloyd's face aux réassureurs mondiaux concurrents. Pour le premier semestre de 2013, un rapport préliminaire de Swiss Re précise que les catastrophes naturelles et industrielles ont coûté à l'ensemble de l'industrie quelque 20 milliards de dollars sur le plan des pertes assurables. L'an dernier, le coût des catastrophes naturelles et humaines forcé l'industrie à payer une ardoise de 65 milliards de dollars en pertes assurables.

7. SÉISME AU PAKISTAN

Un séisme de magnitude de 7,7 sur l'échelle de Richter a détruit, le 24 septembre, des villages entiers du Baloutchistan, une province du sud-ouest du Pakistan. La secousse a été ressentie jusqu'à New Delhi, en Inde. Le dernier bilan s'établissait à au moins 350 morts et plus de 300 000 personnes ont été affectées par le sinistre. L'état d'urgence a été immédiatement décrété dans la région et l'armée a

déployé des centaines de soldats et de médecins pour porter secours aux sinistrés.

En 2005, un tremblement de terre de magnitude 7,6 au Cachemire, dans le nord-est du Pakistan, avait fait 80 000 morts et 35 millions de sans-abri. Il va sans dire que les milliers de maisons construites avec de la boue se sont effondrées comme un château de cartes.

Rappelons qu'un nouveau séisme, de magnitude 6,8, a secoué, quelques jours plus tard, la même région du Pakistan. Certains experts pensent qu'il ne s'agissait pas d'une réplique, mais d'un nouveau séisme. Nous ignorons le nombre des victimes.

8. RETOUR SUR L'EXPLOSION DE LA PLATEFORME PÉTROLIÈRE AU PRINTEMPS 2010

En fin d'année 2012, le géant pétrolier BP aurait accepté de payer une amende record au département américain de la Justice, à la suite de la marée noire, qui s'est étendue sur les côtes de 4 États, une amende dépassant le milliard de dollars.

Auparavant, le géant pétrolier avait conclu un accord amiable avoisinant 8 milliards de dollars avec quelque 100 000 pêcheurs ayant perdu leur travail ou tombés malades. BP a également contribué à un fonds de 20 milliards de dollars pour payer le nettoyage de la marée noire, tel qu'exigé par le gouvernement américain. Il semble que la multinationale avait prévu des provisions avoisinant 40 milliards de dollars pour couvrir l'ensemble des coûts, mais le montant de la facture totale demeure inconnu.

Récemment une Cour d'appel fédérale a toutefois rendu une ordonnance à l'effet que les plaignants ne doivent pas être dédommagés pour des pertes fictives ou non existantes. Preuve devra être faite que les dommages à être payés par BP soient directement liés à des pertes provenant de l'explosion sur la plateforme pétrolière Deepwater Horizon le 20 avril 2010.

9. LE CANADA EST-IL BIEN PRÉPARÉ POUR FAIRE FACE À UNE GIGANTESQUE MARÉE NOIRE?

Dans un rapport publié en début d'année par le Commissaire fédéral à l'environnement, il semble que les autorités fédérales et provinciales sont mal préparées pour faire face à une marée noire dans l'Est du pays. Le rapport s'inquiète des lacunes constatées dans la gestion des programmes fédéraux des ressources naturelles, notamment dans la manière dont les responsables de la supervision sont préparés en cas de déversement maritime : en matière de plans d'urgence et d'intervention, en matière d'identification des risques techniques, géologiques et météorologiques et en matière de réglementation liée à l'émission des permis d'exploitation dans l'Atlantique et le golfe Saint-Laurent.

Rappelons que les gisements Hibernia, Terra Nova, White Rose et autres ont produit un total de 100 millions de barils de pétrole en 2011. Le gisement Old Harry, près des Îles-de-la-Madeleine, recèlerait jusqu'à deux milliards de barils de pétrole ou 5 000 milliards de mètres cubes de gaz naturel. Très récemment, la compagnie pétrolière norvégienne Statoil annonçait une découverte importante de pétrole au large de Terre-Neuve, estimant qu'elle pouvait extraire 300 à 600 millions de barils. Un autre, appelé Mizzen, est estimé entre 100 et 300 millions de barils. Il reste à espérer que l'enthousiasme actuel, sur le plan de la production, ne constitue pas une épée de Damoclès sur le plan des conséquences dommageables.

En cas de catastrophe, il y a fort à parier que les Canadiens seraient appelés à payer pour les dommages environnementaux résultant de projets pétroliers et miniers, car les montants versés en garantie semblent nettement insuffisants pour couvrir les coûts de nettoyage et de restauration. Et les projets de transport de pétrole par pipeline, tel celui de Endbridge, ne seraient guère plus encourageants que le transport pétrolier traditionnel, selon un récent rapport de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique et Greenpeace.

Sans vouloir faire d'amalgame, ceci ne nous rappelle-t-il pas la situation sur la réglementation et la sécurité ferroviaire suite à la tragédie de Lac-Mégantic. Il semble que les plafonds de responsabilité absolue, pour les activités pétrolières et gazières, n'ont pas été révisés depuis 20 ans, et pour les activités nucléaires, depuis plus de 35 ans.

10. PUBLICATION D'UN IMPORTANT RAPPORT SUR LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) annonçait, à la fin de septembre, les résultats d'une enquête mondiale à laquelle ont collaboré 209 contributeurs et 50 relecteurs provenant de 39 pays. Au total, quelque 600 contributions ont été passées au peigne fin. Le rapport final (partie scientifique) devrait être publié intégralement en 2014 et la synthèse (résumé pédagogique) dévoilée en conférence de presse réaffirmer l'existence d'un réchauffement climatique, bien qu'en veilleuse actuellement, qui est essentiellement dû à l'activité humaine.

Les températures augmenteraient de 0,3 à 4,8 degrés centigrades d'ici 2100. Entre autres aspects, le Groupe estime que la hausse moyenne des océans pourrait atteindre 80 cm à la fin de 2100, une donnée alarmante qui concerne potentiellement des dizaines de millions de personnes vivant dans les mégapoles côtières et les grands deltas. Une récente étude parue dans la revue *Nature Climate Change* chiffre l'impact économique potentiel des inondations dans les 136 villes côtières de plus d'un million d'habitants : le coût pourrait dépasser en 2050 les 1000 milliards de dollars si rien n'est fait pour les protéger. En d'autres termes, plus de phénomènes climatiques extrêmes attendus, comme les ouragans et les tornades.

Selon le Giec, l'homme serait le principal responsable du réchauffement climatique.

11. LES RENDEZ-VOUS DE SEPTEMBRE (ÉDITION 2013)

Les Rendez-Vous de Septembre, véritable grand-messe des réassureurs, réunissent à Monte-Carlo depuis 1957, les principaux acteurs du marché mondial de l'assurance et de la réassurance, en plus d'attirer les grands courtiers, les avocats, les banquiers et les journalistes spécialisés.

Deux événements marquants sont à signaler :

- La Conférence de presse du 10 septembre 2013, qui a fait le bilan de la réassurance mondiale sur les douze derniers mois (l'assurance mondiale en 2012 pèse 4,6 milliards de dollars et

la réassurance mondiale 227 milliards de dollars, soit une croissance d'environ 5 % en 2012).

- La Conférence-débat, tenue ce même 10 septembre, regroupant trois conférenciers sous le thème « *Tail Risks* » (ou risques extrêmes).

Dans ce bilan, deux réassureurs dominant nettement le marché : Munich Re (37,7 milliards de dollars) et Swiss Re (25,3 milliards de dollars). Ces deux réassureurs ont une position inchangée en première et en seconde place depuis 1990. Parmi les positions intermédiaires, on peut mentionner Hannover Re, Berkshire, SCOR et Lloyd's. Depuis les années 2000, on observe également l'émergence de concurrents issus d'horizon différent, notamment aux Bermudes et en Asie.

Diversification et spécialisation ont été les mots clés de ce grand rendez-vous, qui a permis de statuer que la guerre des tarifs n'aura pas lieu. La capitalisation record ou surcapacité des réassureurs, estimée à 500 milliards de dollars, conjuguée avec la force du marché alternatif (titrisation), semblent générer une stabilité tarifaire en 2014. Mieux encore, de nouvelles baisses de prix de 15 % à 20 % ont été notées dans la branche catastrophes naturelles aux États-Unis.

12. UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES EUROPÉENNES À L'HORIZON DE 2014

La Commission européenne souhaite introduire, dès 2014, une taxe sur toutes transactions financières applicables à certains États membres de l'Union. Onze pays mettraient en place initialement cette taxe.

La taxe aurait un impact sur certaines transactions financières opérant entre les institutions financières, en taxant toutes les transactions entre institutions financières, soient les banques, les Bourses, les sociétés d'investissement, les sociétés d'assurance et les *hedge funds* et en taxant de 0,1 % les échanges d'actions et d'obligations et de 0,01 % les produits dérivés financiers. Le produit pour cette taxe initiale serait de l'ordre de 10 milliards d'euros pour les 11 premiers États participants.

13. SUBPRIMES : JPMORGAN DANS LA TOURMENTE

Suite à la vente de titres hypothécaires entre 2005 et 2007, appuyés sur des crédits immobiliers à risques (dit *subprimes*), à l'origine de l'éclatement de la bulle immobilière qui a provoqué la crise financière de 2007-2008 et plongé les États-Unis dans la récession, il semble que pour éviter un procès au civil, l'institution aurait accepté de régler le dossier judiciaire à l'amiable. Il semble que JPMorgan aurait accepté de verser 11 milliards de dollars dans le cadre d'un accord entre le département de la justice et la Security & Exchange Commission (SEC).

14. LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS CONTINUE DE S'OPPOSER AU PROJET FÉDÉRAL VISANT À CRÉER UNE COMMISSION CANADIENNE DES VALEURS MOBILIÈRES

Le gouvernement fédéral a conclu une entente avec deux provinces, la Colombie-Britannique et l'Ontario, en vue de mettre sur pied une commission canadienne des valeurs mobilières, dont le siège social serait à Toronto. Dans la foulée de cette annonce, le gouvernement québécois a réitéré son opposition à ce projet et indiqué qu'il n'hésiterait pas à utiliser tous les recours juridiques à sa disposition.

Le ministre québécois des Finances a fait valoir que le milieu de la finance est un secteur vital pour l'économie québécoise, qui représente 6 % de son PIB et génère 150 000 emplois. Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales a fermement dénoncé ce projet qui relève d'un champ de compétence exclusivement provincial, tel que réaffirmé en 2011 par la Cour suprême.

15. LES TEXTOS AU VOLANT FONT L'OBJET D'UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION PAR LA SAAQ

La Société de l'assurance automobile du Québec a annoncé récemment une autre campagne, la troisième en date, pour dissuader

les textos au volant. Selon la SAAQ, cette habitude peut devenir dangereuse pour le conducteur et pour les autres usagers de la route, car elle affecte la vision, la concentration et la coordination, rappelle la SAAQ. Depuis l'entrée en vigueur de la loi il y a cinq ans, le nombre de délits liés aux textos ne cesse d'augmenter.

Nombre d'infractions liées aux textos au volant selon les chiffres fournis par la SAAQ :

2008 : 11 485

2009 : 42 617

2010 : 48 944

2011 : 56 730

16. GEORGES DIONNE, L'ANCIEN DIRECTEUR DE LA REVUE ASSURANCES ET GESTION DES RISQUES, EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'EGRIE/ GEORGES DIONNE, FORMER DIRECTOR OF INSURANCE AND RISK MANAGEMENT JOURNAL, WAS ELECTED EGRIE PRESIDENT.

Au cours de la dernière assemblée générale de l'European Group of Risk and Insurance Economists (EGRIE), tenue à Paris du 16 au 18 septembre, les membres ont élu Georges Dionne au poste de président de l'association pour l'année 2013-2014.

L'EGRIE est une association à but non lucratif qui vise à promouvoir la recherche sur le risque et l'assurance. Son objectif est principalement atteint par l'organisation de conférences scientifiques et la publication de la revue scientifique *Geneva Risk and Insurance Review*. Le prochain congrès de l'association aura lieu en Suisse, en 2014, et, en 2015, un congrès mondial sera organisé à Munich, en collaboration avec l'American Risk and Insurance Association et l'Asia Pacific Risk and Insurance Association.

Georges Dionne est professeur de finance, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en gestion des risques, membre du conseil d'administration de HEC Montréal et de celui de SCOR Canada, qui fait partie du groupe international SCOR, cinquième plus grand réassureur au monde.

At the recent General Assembly of the European Group of Risk and Insurance Economists (EGRIE), held in Paris from September 16 to 18, Georges Dionne was elected President for 2013-2014.

EGRIE is a non-profit association dedicated to promoting research on risk and insurance. It does so mainly by organizing scientific conferences and meetings and publishing a scientific journal, the *Geneva Risk and Insurance Review*. The next EGRIE Annual Seminar will be held in Switzerland, in 2014. In 2015, it will be organizing a World Congress in Munich, in co-operation with the American Risk and Insurance Association and the Asia Pacific Risk and Insurance Association.

Georges Dionne is a Professor of Finance, holder of the Canada Research Chair in Risk Management and a member of the boards of directors of HEC Montréal and of SCOR Canada, part of the international SCOR group, the world's fifth-largest reinsurer.